

Comité de suivi des programmes européens de la période 2007-2013

Vendredi 11 décembre 2009

Dossier
de Presse



FEDER
FEADER

Fonds européen de développement régional

Fonds européen agricole
pour le développement rural

FSE
FEP

Fonds social européen

Fonds européen pour la pêche et l'aquaculture

Le Comité de suivi des programmes européens en Corse s'est réuni le 11 décembre 2009 à l'Hôtel de Région, sous la co-présidence d'Ange Santini, Président du Conseil exécutif de Corse et de Stéphane Bouillon, Préfet de Corse, en présence des représentants des services de la Commission européenne et de certains ministères.

Le rôle du comité de suivi est de s'assurer du bon déroulement de l'exécution et du financement des programmes européens. Il se réunit pour la 4ème fois (un par semestre) depuis le début de la programmation 2007-2013.

Ordre du jour de la réunion du 11 décembre 2009

1. Clôture du Docup 2000-2006

2. Etats d'avancement des programmes européens 2007-2013 :

- POE FEDER
- PDRC FEADER
- POE FSE – volet Corse
- POE FEP – volet Corse

3. Stratégie régionale de l'innovation

4. Présentation de trois projets en cours d'étude préalable

- Corsicagropôle (structures inhérentes à l'INRA)
- Plateforme halieutique (université de Corse)
- Lancement appel à projet TIC en milieu rural

1/ Clôture du DOCUP 2000-2006

Le DOCUP, Document Unique de Programmation 2000-2006 présente d'excellents résultats et porte la Corse aux premiers rangs du palmarès des régions françaises. Il aura permis l'injection en Corse de près de 512 M€ dont 183,6 M€ de crédits communautaires.

L'ensemble du programme DOCUP a été programmé à près de 98 % et les quatre fonds structurels sont payés aux bénéficiaires à près de 100 %. Les cofinancements publics nationaux sont mobilisés à 99,69% et les cofinancements privés sont mobilisés à 99,93%. **Au moment de sa clôture, le DOCUP 2000-2006 n'aura subi aucun « dégageement d'office »** car la consommation des crédits a été régulière tout au long du programme. Mieux même, le programme a bénéficié à mi-parcours d'une « réserve de performance » de 7,3 M€, en récompense de la bonne utilisation des crédits européens.

Le DOCUP a permis la programmation de 4 350 dossiers : la construction de l'IUT de Corte, la déviation de Bocognano, l'acquisition des nouveaux autorails, l'aménagement du parc technologique de Bastia, l'assainissement de l'eau potable et eau brute, création d'un quai croisière à Ajaccio, l'obtention de l'AOC de l'huile d'olive de Corse, ou encore la création des musées départementaux de Sartène et de Lèvie...

ECONOMIE GENERALE

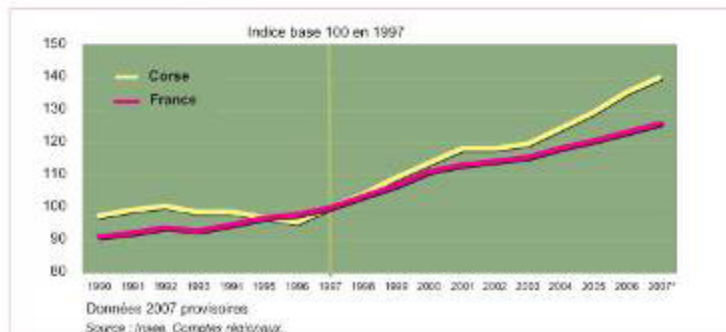
Produit intérieur brut

Produit intérieur brut en 2007

	Corse	Province	France
PIB total (millions d'euros)	7 039	1 326 080	1 859 644
PIB par habitant (euros)	24 970	26 471	30 140
PIB par emploi* (euros)	65 080	67 982	74 243

Données 2007 provisoires.
*salarié et non salarié
Source : Insee, Comptes régionaux.

Evolution du PIB en volume



Valeur ajoutée brute

Valeur ajoutée brute par secteur d'activité en 2007

	Corse		Province		France	
	millions d'euros	%	millions d'euros	%	millions d'euros	%
Agriculture	143	2,3	35 998	3,0	36 610	2,2
Industrie	317	5,5	189 449	16,0	236 330	14,1
Construction	642	10,2	88 677	7,5	108 160	6,5
Commerces	682	10,8	120 920	10,2	165 585	10,0
Services princip. marchands	2 548	40,4	474 941	40,0	784 985	45,8
Services administrés	1 940	30,8	277 465	25,3	353 565	21,4
Total	6 303	100,0	1 187 450	100,0	1 665 235	100,0

Données 2007 provisoires.
Source : Insee, Comptes régionaux.
Province : métropole hors Île-de-France

Le DOCUP a accompagné un redémarrage très puissant de l'économie corse (la Corse a la deuxième croissance la plus forte des régions françaises pendant cette période, le taux de chômage passe de 16% à 8% en moins de 10 ans).

Il a aussi été un laboratoire d'idée et de concepts pour la nouvelle phase de programmation européenne. Il est aussi à la charnière entre la logique de rattrapage qui le sous-tendait (PEI) et la logique de modernisation et de compétitivité qui dirige l'approche actuelle (compétitivité).

2/ Etats d'avancement des 4 fonds européens en Corse 2007-2013

Pour la période 2007-2013, quatre Programmes Opérationnels Européens (POE) sont mobilisés pour un montant total de près de 284 millions d'euros, soit une augmentation de près de 27% par rapport à la période précédente 2000-2006. A ce montant, s'ajouteront les contreparties nationales, c'est-à-dire l'ensemble des sommes mobilisées par l'Etat, la Collectivité Territoriale de Corse et d'autres acteurs publics et privés pour co-financer les projets soutenus par les fonds européens.

1.1. Le POE FEDER : 150 M€ consacrés à l'innovation et à l'économie de la connaissance

Le Fonds Européen pour le Développement Régional, FEDER, accompagne les régions en mutation économique pour améliorer leur compétitivité en finançant des projets d'équipement, d'innovation et de développement durable. Principal instrument européen dont bénéficie la Corse, il s'élève à 150 millions d'euros pour la période 2007-2013. Cette somme sera complétée par les contreparties nationales, qui devraient atteindre 274 millions d'euros, soit un total de près de 425 millions d'euros.

L'autorité de gestion de ce programme est le Préfet de Corse. La moitié de l'enveloppe est en gestion déléguée par la CTC via des subventions globales.

Le FEDER a été programmé au 02/11/09 à 23% en coût total et à 23,5% en crédits européens. Les paiements effectués sur les outils financiers, fin novembre, devraient permettre de passer le seuil de dégageement d'office (8,9M€). Dans le cadre du programme Feder est financée l'élaboration de la stratégie régionale de l'innovation, qui vise à faire de la Corse une terre d'excellence en matière de développement durable et de compétitivité.

1.2. Le PDRC - FEADER : 85,6 M€ consacrés au soutien du monde agricole, sylvicole et rural

Le FEADER (ex-FEOGA) vise le développement des zones rurales dans une démarche conforme aux enjeux environnementaux. En 2009 2,4 M€ supplémentaires sont venus abonder le FEADER, qui atteint 85,6 M€. Ce fonds contribue largement à la mise en oeuvre du PDRC, qui vise à favoriser un développement équilibré des territoires ruraux.

La CTC est la seule région française à exercer l'autorité de gestion du FEADER, conformément aux compétences que la loi du 22 janvier 2002 lui a attribuées dans le domaine du développement rural. L'Office du Développement Agricole et Rural (Odarc) en assure les paiements.

Le Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC) a pour objectif de valoriser les territoires ruraux, au travers des ressources naturelles patrimoniales et culturelles, tirant parti de deux atouts : la qualité et l'identité. Le PDRC atteint aujourd'hui 214 M€.

1.3. Le FSE - volet Corse : 20,6 M€ consacrés au soutien des politiques d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle

Le Fond Social Européen soutient les politiques locales en matière d'emploi et finance les actions de formation, d'insertion et de lutte contre les discriminations. L'Autorité de gestion déléguée est le Préfet de Corse dans le cadre d'un programme national.

Son montant pour la période 2007-2013 s'élève à 20,6 M€. La Collectivité Territoriale de Corse gère en subvention globale 40 % de ces crédits (maximum autorisé pour les régions), soit près de 8 M€. Le FSE a été programmé, fin novembre, à 23% en coût total et 21,6 % en crédits européens.

1.4. Le FEP - volet Corse : 2,75 M€ consacrés à la pêche et l'aquaculture

Le FEP (ex-IFOP) accompagne la mutation des zones dépendantes de la pêche. Son montant attendu est de 2,75 M€, auxquels s'ajouteront des crédits en faveur de la préservation de la langouste. La Collectivité Territoriale de Corse (Office de l'Environnement de la Corse) gère le volet régional de ce programme. Le FEP a été programmé à hauteur de 28% en coût total et à 18% en crédits européens.

La CTC est le seul territoire français métropolitain à être au centre du dispositif de gestion des programmes communautaires, puisque :

- elle assure l'Autorité de gestion du FEADER ;
- elle gère 50 % des crédits du FEDER en subvention globale ;
- elle gère 40 % des crédits du FSE en subvention globale ;
- elle assure la gestion déléguée de la totalité du FEP.

3/ La stratégie régionale de l'innovation

La stratégie régionale de l'innovation vise à faire de la Corse une terre d'excellence en matière de **développement durable et de compétitivité**. Cette stratégie s'impose aujourd'hui car l'action publique est à la recherche d'effets durables et structurants pour la Corse. Elle a ainsi besoin d'investir pour une société de la connaissance.

La définition de cette politique est rendue nécessaire à cause du **contexte économique insulaire actuel** : recherche constante d'un développement coordonné entre une logique de l'offre de connaissance et une logique de la demande, concurrence accrue sur tous les secteurs d'activité, notamment sur le marché intérieur et l'ambition d'augmenter la valeur ajoutée produite sur l'île.

Les enjeux de la stratégie de l'innovation :

- Diffuser la culture de l'innovation et de management de projets à tous les niveaux de la société,
- Favoriser la connexion du potentiel corse de recherche et développement aux réseaux nationaux et européens,
- Ouvrir davantage le monde de la recherche sur la société, les acteurs du développement économique et les entreprises,
- Structurer le réseau des acteurs du transfert de technologie et de l'innovation,
- Intégrer davantage l'innovation à caractère technologique et l'innovation dans les services dans les dispositifs d'aide à l'innovation,
- Mieux accompagner, et plus longtemps, les jeunes entreprises innovantes : accompagner le passage de l'expérimentation à la commercialisation,
- Orienter les outils d'ingénierie financière vers les activités innovantes,
- Concilier une logique de grappes d'entreprises (« cluster ») avec le soutien aux projets individuels d'entreprise,
- Insérer les diplômés bac +5 et bac +8 dans le tissu économique corse,
- Reconfigurer la gouvernance régionale de l'innovation.

L'élaboration de cette stratégie de l'innovation est le fruit d'un travail de collaboration et de concertation entre les différents acteurs économiques et sociaux et les partenaires institutionnels, qui aura nécessité 22 réunions de travail, 4 ateliers thématiques et 4 réunions publiques. Un processus d'approbation et d'appropriation sera réalisé par les différents partenaires, à l'issue duquel la stratégie régionale de l'innovation pourra être mise en œuvre, au printemps 2010.

4/Présentation de trois projets en cours d'étude préalable

Lors de ce comité de suivi, seront également présentés trois projets inscrits dans le cadre de la stratégie régionale de l'innovation.

1. Projet de pôle régional d'excellence des productions végétales en Corse « Corsic'Agropole » :

Situé à San Giuliano, ces structures inhérentes à l'INRA auront pour objectifs le développement des filières végétales insulaires par l'innovation et le transfert de technologies, le renforcement de la compétitivité des exploitations et la formation, la valorisation des savoir-faire insulaire dans un contexte méditerranéen et au-delà, ainsi que la mise en synergie avec les pôles de compétitivité continentaux et européens engagés sur une voie similaire.

Ce projet, qui devrait mobiliser 8 M€ sur 7 ans, s'est construit à l'initiative de l'Areflec, de la Chambre régionale d'agriculture, du Civam Bio Corse, du Civam région Corse, de la CTC (avec le support de l'Odarc), de la Communauté de Communes de la Costa Verde, de la commune de San Giuliano et de l'INRA Corse. Avec le soutien de l'ADEC, de l'Etat et de l'Europe.

2. Le projet « Stella Mare » plateforme marine :

Le projet «Stella Mare» consiste à regrouper des installations et des compétences de R&D au niveau du cordon lagunaire de l'étang de Biguglia (Haute-Corse) en vue d'établir une gestion intégrée des ressources halieutiques et littorales de Corse.

Porté par l'Université de Corse, il se présente à la fois comme un projet fédérateur autour de la recherche internationale en biologie marine, et comme un projet spécialisé autour de l'aquaculture durable avec le développement d'une technologie d'ingénierie spécifique.

Ses objectifs porteront sur :

- la réduction de la dégradation des ressources et habitats, de la fragilisation des écosystèmes et des pertes de biodiversité,
- la restauration des pêcheries à un niveau optimal et durable de production,
- le développement de l'élevage d'espèces du littoral corse par de nouvelles techniques de production aquacole.

Ce projet, qui devrait mobiliser 8 M€ sur 7 ans, prévoit d'une part, l'achat d'un bâtiment destiné à abriter les activités de la plate-forme, situé idéalement sur le lido de la Marana avec une ouverture sur la mer ; et d'autre part, la création de laboratoires de recherche et le développement de lieux d'activités de formation, de recherche et de découverte pour un public plus large.

Il permettra de regrouper différentes compétences de l'Université de Corse en y associant aussi des compétences extérieures régionales (acteurs locaux des filières pêche et aquaculture, STARESO, OEC), nationales (observatoires océanologiques de Banyuls/Mer et Villefranche/Mer, centre océanologique de Marseille, institut océanographique Paul Ricard) et internationales (centres de R&D de Crète, universités de Barcelone et de Gênes). Cette plate-forme recherchera la labellisation du Pôle de compétitivité « MER PACA-Bretagne ».

Depuis plusieurs années, de nombreuses collaborations entre l'Université de Corse et les professionnels de la mer insulaires ont permis de définir les besoins de recherche pour accompagner l'aquaculture et la pêche, en

termes économiques, environnementaux et sociaux. Les recherches en aquaculture et les applications que ce projet suscitera comprennent, en plus de la maîtrise de la zootechnie, des actions dans les domaines de la biologie, la nutrition, la pathologie, la génétique, la courantologie, des innovations technologiques, de l'environnement, de l'économie et de la sociologie.

En outre, le projet prévoit un volet formation, à destination des professionnels de la pêche, de l'aquaculture et des collectivités, ainsi qu'une activité pédagogique ciblée sur la sensibilisation des générations futures à l'importance de ces ressources halieutiques par la visite de ses aqualabs (aquariums-laboratoires) selon le principe de la « Science en action ».

3. Projet présenté par la Corse au titre de l'appel à projet « soutien au développement des infrastructures pour l'Internet à haut débit dans les zones rurales » (FEADER) :

L'Union européenne soutient le développement d'infrastructures pour l'Internet à haut débit dans les zones rurales. Dans ce cadre elle accorde à la France une dotation de 30 millions d'euros dans le cadre du PO FEADER. L'appel à projet vise à identifier les projets destinés à couvrir les zones rurales déficitaires en couverture internet à haut débit, notamment par la création de nouvelles infrastructures haut débit ou l'installation d'infrastructure passive haut débit.

Dans ce contexte, la Collectivité Territoriale de Corse propose que soit présenté le projet de construction d'une infrastructure de génie civil pour fibre optique entre Corte et Ajaccio. En effet, dans le cadre de sa politique d'aménagement numérique du territoire en faveur du haut débit, la Collectivité Territoriale de Corse a entrepris la construction d'une infrastructure de Génie Civil ouverte et mutualisée pour la pose de fibre optique entre Ajaccio-Corte, Corte - Ponte-Leccia, Ponte-Leccia - Calvi, Ponte-Leccia - Bastia.

Cette infrastructure permet de créer les conditions favorables au désenclavement haut débit de la Corse et ouvrent de nouvelles perspectives de desserte pour les territoires ruraux situés sur son parcours. Il s'agit d'un projet portant sur des infrastructures passives haut débit en synergie avec d'autres infrastructures. Ces infrastructures seront de surcroît neutres, ouvertes et mutualisables.

Ce projet de construction d'une artère Corte - Ajaccio - Mezzana a pour caractéristiques : 65 km pour l'artère principale, 16 kms de dessertes (NRA + Gares) et 4 fourreaux.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élèverait à 5,7 M€ et le financement serait réparti de la façon, suivante :

- Union Européenne (PO Feader) : 2 M€
- Etat (FNADT) : 2 M€
- CTC : 1,7 M€

La décision définitive d'acceptation par le groupe national de sélection est prévue en mai 2010.

* *
*